



**Confédération  
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté  
par la  
Confédération des syndicats nationaux

à la Commission des relations avec les citoyens

*La planification de l'immigration au Québec  
pour la période 2012–2015*

24 mai 2011

Confédération des syndicats nationaux  
1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
Téléphone : 514 598-2271  
Télec. : 514 598-2052  
[www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## Table des matières

Présentation .....	4
Introduction.....	5
1. Orientation relative au volume des admissions .....	6
2. Adéquation avec l'emploi .....	8
3. Maîtrise de la langue française.....	9
4. Limitation du nombre de personnes immigrantes en fonction des bassins géographiques.....	11
Conclusion .....	12

## **Présentation**

La CSN est une organisation syndicale composée de plus de 2100 syndicats qui regroupent plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, pour l'ensemble du territoire du Québec.

Au cours des dernières années, la composition de la société québécoise s'est passablement transformée. Cette transformation s'est aussi reflétée dans plusieurs de nos syndicats : on retrouve maintenant un nombre croissant de travailleuses et de travailleurs provenant de diverses communautés culturelles. La proportion des membres immigrants ou issus d'autres communautés culturelles se situe globalement entre 15 et 20 %. Aujourd'hui, ces personnes sont particulièrement présentes dans les syndicats de la santé et des services sociaux, de l'hôtellerie, de la construction et du secteur manufacturier. Dans la région de Montréal, plusieurs de nos syndicats comptent une majorité de membres issus de diverses communautés culturelles, dont plusieurs immigrantes et immigrants récemment arrivés au Québec.

La CSN se préoccupe des questions entourant l'immigration, principalement en ce qui concerne l'intégration et le maintien des personnes immigrantes sur le marché du travail, et a toujours pris part aux différents débats qui y sont reliés. Elle a aussi travaillé au maintien en emploi des personnes issues de l'immigration et des minorités visibles et culturelles, par l'élaboration d'un guide interpellant ses syndicats à intervenir sur cette question. Elle a par ailleurs approfondi sa réflexion et a participé activement aux débats sur la question des travailleuses et travailleurs temporaires. En outre, la CSN réalise régulièrement des forums visant à sensibiliser ses militantes et militants sur l'importance de l'intégration en emploi des personnes issues de l'immigration.

En tant qu'acteur important du marché du travail au Québec, nous sommes heureux de présenter notre point de vue dans le cadre de cette consultation publique portant sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015.

## **Introduction**

En 1990, le gouvernement a adopté l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble* qui définissait clairement quatre enjeux importants pour le Québec, lesquels sont toujours présents aujourd'hui : le défi du redressement de la situation démographique, la prospérité économique, la pérennité du fait français et l'ouverture sur le monde. Dans le présent document de consultation, nous retrouvons en plus l'enjeu de la régionalisation de l'immigration.

La CSN reconnaît l'existence de ces cinq enjeux où l'immigration peut avoir un certain impact positif dans la mesure où l'intégration socioéconomique des personnes issues de l'immigration se réalise. Toutefois, l'immigration ne doit pas être perçue strictement comme un élément de réponse à nos problèmes économiques. Elle doit s'inscrire dans une vision plus large incluant nos valeurs sociales et humaines.

Le gouvernement du Québec soumet à la consultation de la planification de l'immigration pour la période 2012–2015, les orientations suivantes :

- Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.
- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.
- Augmenter le niveau de connaissances du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.
- Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.
- Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins.
- Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.
- Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

La CSN abordera, entre autres, certaines orientations, dont le volume des admissions pour la période 2012-2015, l'adéquation entre les candidats à l'immigration et les besoins du marché du travail, ainsi que les deux orientations portant sur la question linguistique et finalement, celle concernant les bassins géographiques.

D'entrée de jeu, nous aimerions rappeler que l'immigration est une réalité qui concerne des femmes et des hommes ayant quitté leur pays dans le but d'améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs familles. Par essence même, ces personnes sont porteuses de droits.

### **1. Orientation relative au volume des admissions**

Dans le cadre des dernières consultations publiques en matière de planification de l'immigration, divers scénarios nous étaient proposés relativement à la question de la planification du volume des nouveaux arrivants. Dans la présente invitation, le MICC met de l'avant un seul scénario qui vise à établir en 2015 une moyenne annuelle de 50 000 nouvelles personnes immigrantes. Cette proposition implique une légère baisse du niveau de l'immigration puisqu'en 2010 les admissions s'élevaient à 53 985.

Depuis la dernière consultation en 2007, de nouveaux événements et études ont fait surface dans le paysage québécois que l'on ne peut ignorer dans la présente réflexion. D'abord, on ne peut passer outre la crise économique qui a peine à se résorber et qui a touché plus durement les personnes immigrantes.

La controverse entourant les accommodements raisonnables a certainement ébranlé la cohésion sociale. De plus, la mise sur pied de la Commission Bouchard-Taylor, et le rapport qui en est issu n'a connu que peu de suite.

Le rapport du vérificateur général du Québec pour l'année 2010-2011 jette un regard critique sur les méthodes utilisées dans la sélection des travailleurs qualifiés par le gouvernement. Celui-ci dénonce notamment les procédés que le MICC utilise pour déterminer le volume d'immigration, lesquels ne tiennent compte d'aucun indicateur socioéconomique pour bien cerner la capacité réelle du Québec à accueillir et à intégrer en emploi les nouveaux arrivants.<sup>1</sup>

La sortie récente du livre *Le remède imaginaire*<sup>2</sup> qui relativise l'apport de l'immigration sur les aspects démographiques et économiques a suscité aussi un important débat. Les auteurs énoncent l'incapacité de l'immigration à contrecarrer le phénomène du vieillissement de la population et à contribuer à l'essor de notre économie en raison de la mauvaise intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail.

Dans son document de consultation, le MICC semble avoir modifié son discours antérieur. Il utilise une nouvelle analyse concernant les enjeux démographiques et économiques, principalement en indiquant que l'immigration apporte peu de solutions à la réalité démographique du Québec puisque son impact est marginal. Le MICC met plutôt de l'avant la prémisse qu'il faut miser sur le nombre de personnes qui sont en âge de travailler, ce qui nous renvoie au deuxième enjeu, soit celui de la

---

<sup>1</sup> Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 p.3-3  
[http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2010-2011-T1/fr\\_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf)

<sup>2</sup> Dubreuil, Benoit et Guillaume, Marois. "*Le remède imaginaire*", Boréal (mars, 2011).

prospérité économique, d'où l'importance d'une meilleure sélection et d'une meilleure intégration sur le marché du travail.

Par rapport à la détermination de la capacité d'accueil, un document publié en 2009 par l'OCDE, identifie bon nombre d'indicateurs importants à prendre en considération afin de déterminer la capacité d'accueil :

« Des facteurs déterminants doivent être considérés, tels la démographie, la conjoncture économique, les besoins du marché du travail, l'intégration des immigrants en emploi, les délais du processus de sélection et le degré d'acceptation de la population.<sup>3</sup> »

La CSN estime que, pour assurer une cohérence dans les exercices de planification tout en s'assurant que ceux-ci soient plus justes et efficaces, le gouvernement doit évaluer un ensemble de facteurs prédéterminés dont notamment, les indicateurs reliés à l'intégration des personnes déjà admises ainsi que la capacité de la société à accueillir et à intégrer d'autres personnes issues de l'immigration. D'ailleurs, déjà en 1990, le gouvernement, dans son Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble*, exprimait sa volonté à ajuster le volume d'immigration en fonction des besoins du Québec et de sa capacité d'accueil. C'est l'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec qui prévoit que la planification du volume « est établie en tenant compte [...] de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.»

Il est donc étonnant de constater que malgré ce qui précède, l'explication du MICC concernant la détermination du volume semble reposer presque exclusivement sur les prédictions de l'Institut de la statistique du Québec qui démontre une amélioration de la situation démographique du Québec. En effet, il est mentionné dans le document de consultation que le gouvernement peut se permettre une certaine stabilisation de l'immigration en ce qui a trait à la situation démographique puisque « les perspectives liées à l'évolution de la situation démographique du Québec au cours des prochaines décennies se sont nettement améliorées. »<sup>4</sup> Une vision qui paraît beaucoup trop restrictive.

La CSN, en tant qu'acteur important sur le marché du travail, continue de plaider en faveur de la venue de personnes immigrantes sur le territoire du Québec. L'approche proposée est que la mise en place et le maintien de mesures existantes assurent l'intégration en emploi des personnes issues de l'immigration et que la détermination des volumes d'admissions se fasse à partir de l'évaluation des résultats de cette intégration et des autres facteurs reliés à la capacité d'accueil du Québec et non strictement en fonction d'études démographiques dont les résultats sont souvent appelés à changer.

---

<sup>3</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 p.3-14  
[http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2010-2011-T1/fr\\_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf](http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_Rapport2010-2011-T1-Chap03.pdf)

<sup>4</sup> MICC, la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 p.27

## **2. Adéquation avec l'emploi**

L'orientation proposée de porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des bassins exprimés sur le marché du travail peut être une mesure intéressante pour favoriser l'intégration en emploi. Par contre, dans un contexte où le marché du travail est en constante évolution, il est difficile de prévoir les besoins de main-d'œuvre. Cela est sans compter les difficultés de régionalisation des personnes issues de l'immigration, là où se trouvent certains secteurs d'emploi ayant une forte demande. En effet, comme en témoignent certaines données, la régionalisation de l'immigration demeure un problème très préoccupant auquel les pouvoirs publics doivent s'attaquer.

La CSN se questionne sur la faisabilité de porter cette proportion à 50 % sans avoir comme conséquence une diminution du volume de l'immigration. En effet, le rapport du vérificateur général indiquait qu'entre 2006 et 2008 « seulement 9 % des candidats sélectionnés présentaient un profil répondant aux exigences dans le domaine de formation privilégiée par le Québec »<sup>5</sup>.

Aussi, il nous apparaît que malgré une meilleure adéquation avec l'emploi, les personnes immigrantes choisies vont tout de même faire face aux mêmes défis d'intégration. À ce sujet, il est très bien démontré dans les documents de consultation que malgré le haut taux de scolarisation des personnes immigrantes de la catégorie économique, et bien que ces personnes soient relativement jeunes, qualifiées et qu'elles soient prêtes à participer au marché du travail, leur situation est toujours défavorable comparativement à la situation des natifs. Cet écart est encore plus marqué dans certaines communautés dites de minorités visibles et chez les femmes. Depuis la crise de 2008-2009, qui a affecté davantage les immigrants, l'écart du taux de chômage entre les personnes immigrantes et les natifs est plus prononcé qu'en 2007.

Les raisons de ces iniquités sur le marché de l'emploi sont multiples. Elles sont par ailleurs, largement documentées et reconnues par le gouvernement. Les personnes immigrantes subissent souvent des situations de racisme ou de discrimination, la plupart du temps causées, de façon inconsciente, par des méthodes de travail non adaptées à la diversité culturelle. De plus, ces personnes éprouvent encore très souvent des difficultés à faire reconnaître leurs diplômes, leurs expériences professionnelles et leurs acquis à l'extérieur du pays. Une autre barrière, intimement liée à la précédente, est l'absence d'expérience de travail au Canada. Ces deux obstacles interreliés peuvent entraîner le déclassement professionnel, plus communément appelé la déqualification. Finalement, un problème majeur à l'intégration tant sociale qu'économique est la maîtrise inadéquate du français.

---

<sup>5</sup> Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, p. 3-3

Quelques actions ont été réalisées par le gouvernement pour favoriser l'intégration au marché du travail, mais il semble y avoir toujours de grands besoins puisque la situation économique des personnes immigrantes demeure toujours préoccupante.

À cet égard, la CSN se questionne sur l'impact des divers moyens d'action que l'on retrouve dans le plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*. Un bilan de ce plan d'action devrait être fait et rendu public à intervalle régulier, ce qui permettrait de mesurer le chemin parcouru en rapport aux objectifs fixés.

### **3. Maîtrise de la langue française**

La maîtrise du français, essentielle pour le maintien du caractère français du Québec, est sans aucun doute un outil d'intégration socioéconomique très important pour les personnes immigrantes. Elle leur permet de mener leurs activités quotidiennes, de prendre part au débat social, de comprendre le système des droits et recours en vigueur et également de se trouver du travail. Les deux orientations du document de consultation concernant l'enjeu de la vitalité du français proposées sont :

- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.
- Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.

De manière générale, la CSN est favorable à ces deux orientations qui font du français une priorité. D'ailleurs, nous partageons l'analyse du document de consultation qui met de l'avant le principe qu'une grande maîtrise de la langue française favorise l'intégration en emploi et contribue à contrer les problèmes de déqualification.

Nous partageons aussi l'avis du vérificateur général qui dénote l'importance d'effectuer des tests afin d'évaluer les connaissances linguistiques des candidats. À cet égard, la réponse du ministère à l'effet de rendre progressivement obligatoire le recours aux tests pour vérifier les connaissances linguistiques nous semble tout à fait appropriée afin de permettre l'égalité des chances lors de la sélection. De plus, l'apport d'un test standardisé de français aidera à départager les personnes ayant un niveau de connaissance : débutant, intermédiaire et avancé. Ce tableau permettra d'avoir un réel portrait linguistique des personnes sélectionnées et de mieux évaluer les besoins en francisation.

La CSN considère aussi qu'il est important qu'une majorité de personnes sélectionnées possède au moins un niveau intermédiaire à avancé du français, notamment dans leur domaine de travail.

Le gouvernement doit alors offrir des cours d'une durée suffisante pour permettre d'accéder à une connaissance avancée du français. La CSN estime que ces cours doivent être offerts non seulement aux candidats de la catégorie des travailleuses et

travailleurs qualifiés, mais aussi à leurs conjointes ou conjoints et aux autres catégories d'immigrants.

### **La région de Montréal**

Le document de consultation met aussi en évidence la particularité des défis de la région de Montréal où résident plus de 80 % des personnes immigrantes. Nous croyons nécessaire de dresser un portrait de la langue française de cette région pour ensuite en faire certaines recommandations.

Dans la région de Montréal, les personnes ayant comme langue maternelle une langue tierce, c'est-à-dire autre que le français et l'anglais, sont passées de 12,0 % en 1971 à 21,8 % en 2006. Sur l'île de Montréal, les personnes ayant comme langue maternelle une langue tierce sont passées de 15,1 % à 32,6 % pour la même période. Ces personnes représentent maintenant près du tiers de la population montréalaise.<sup>6</sup> Aussi, sur l'île de Montréal, l'utilisation du français comme langue d'usage à la maison a diminué entre 2001 et 2006 passant de 56,4 % à 54,2 %. De plus, on constate une tendance à la hausse du nombre d'allophones à vouloir poursuivre leurs études collégiales et universitaires en anglais, et ce, malgré des études secondaires en français. En 2006, ce sont 53,8 % des allophones qui choisissaient un collègue anglophone et 47,4 % poursuivaient leurs études universitaires en anglais. Cette situation est inquiétante et démontre bien le pouvoir d'attraction qu'exerce toujours l'anglais.

En regard des diverses réalités vécues dans la grande région de Montréal et de l'augmentation de la proportion qu'occupent les personnes ayant comme langue maternelle une langue tierce, le marché du travail constitue un facteur important d'intégration sociale. Il peut jouer un rôle essentiel pour assurer un transfert linguistique des personnes issues de l'immigration vers le français.

Dans une étude de l'Office de la langue française<sup>7</sup> sur les exigences d'embauche dans les entreprises de moins de 50 employé-es, nous constatons qu'en 2008 la connaissance de l'anglais était exigée sur tous les postes dans 40 % des petites entreprises présentes sur l'île de Montréal. Un peu plus du tiers des petites entreprises exigeaient l'anglais pour certains des postes affichés. Il y a donc seulement 25 % des petites entreprises présentes sur l'île de Montréal où il est possible de travailler sans devoir connaître l'anglais. Lorsque nous savons que la population immigrante travaille souvent dans les petites entreprises et qu'elle s'établit à plus de 80 % dans la grande région de Montréal, on voit à quel point la situation du français est fragile.

De toute évidence, il manque de cohérence et d'affirmation politique concernant la langue officielle du Québec, et ce, particulièrement à Montréal. C'est ainsi que

---

<sup>6</sup>Secrétariat à la politique linguistique du Québec. La dynamique des langues en quelques chiffres : Tableaux, <http://www.spl.gouv.qc.ca/documentation/rapportsondagesstatistiques/dynamiquedeslangues/tableaux/#c261>

<sup>7</sup> Les entreprises de 11 à 49 employé-es — Portrait de leur réalité linguistique, Pierre Bouchard, Office québécois de la langue française, 2008, p. 30. [http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/etude\\_11-49.pdf](http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/etude_11-49.pdf)

plusieurs semblent penser que, dans les faits, la métropole a un caractère distinct et bilingue.

C'est pourquoi la CSN est d'avis qu'il faut octroyer les moyens nécessaires pour renforcer la présence du français comme langue officielle et langue du travail. Elle croit aussi qu'il est important de continuer plus que jamais à promouvoir le caractère français du Québec et de Montréal à travers le monde afin d'attirer des gens de pays francophiles chez nous.

#### **4. *Limitation du nombre de personnes immigrantes en fonction des bassins géographiques***

La Loi sur l'immigration au Québec<sup>8</sup> autorise depuis 2004, le gouvernement à fixer un nombre maximum de nouveaux arrivants par bassin géographique. Depuis l'adoption de cette disposition de la loi, c'est la première fois que le gouvernement veut s'en prévaloir en proposant l'orientation de « rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins. »

La CSN réitère la mise en garde que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a faite par le passé au gouvernement<sup>9</sup>. La commission, sans considérer à priori inopportun le critère de bassin géographique, exprimait « ses préoccupations quant aux risques qu'un tel critère ne compromette le droit à l'égalité sans discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale garantie par l'article 10 de la Charte [des droits et libertés de la personne] ». Elle précisait également que la définition de bassin géographique amplifiait ses craintes; à cet égard, un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.

La CSN s'inquiète du peu d'information contenu dans le document de planification concernant le recours à cette disposition. L'orientation du gouvernement qui vise à implanter des quotas par bassin géographique semble reposer presque exclusivement sur le postulat de la diversité socioculturelle. Pourtant, c'est précisément le retrait de lois et de règlements fédéraux à caractère discriminatoire, par exemple, l'abolition du critère d'admission fondé sur le pays d'origine, qui a favorisé la diversité que nous observons aujourd'hui.

Actuellement, seules les personnes du continent africain pourraient être affectées par cette orientation puisque leur part dans l'immigration québécoise dépassait en 2010 le seuil de 30 % (36,8 %)<sup>10</sup>. Notons qu'il est prévu que le Québec favorise la sélection des personnes ayant la connaissance du français. Il semble alors normal que certains

---

<sup>8</sup> Art. 3.2.1, *Loi sur l'immigration au Québec*, L.R.Q., c. 1-0.2

<sup>9</sup> Mémoire sur le document de consultation « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2012 » (2007) et Mémoire sur le projet de loi no 53 *Loi modifiant la loi sur l'immigration au Québec* (2004).

<sup>10</sup> Document de consultation, p.4.

bassins soient favorisés comme le continent africain en raison de la proportion de la population ayant la connaissance du français.

Les dangers sont grands d'interpréter cette nouvelle orientation comme un signal qu'il y a trop de personnes d'origine africaine, et plus spécifiquement d'origine maghrébine, au Québec. Quel message le gouvernement envoie-t-il alors à la population?

Le manque de transparence quant à cette orientation empêche le débat public, engendre toutes sortes d'interprétations quant aux motivations réelles du gouvernement et favorise les discours à caractère discriminatoire. La CSN demande donc au gouvernement d'établir des balises claires pour le recours à la limitation du nombre de personnes immigrantes en fonction des bassins géographiques. Le gouvernement devrait, entre autres, spécifier sur quels principes reposent ce recours, quelles sont les raisons d'appliquer cette disposition, quelle définition de bassin géographique est retenue, comment cette disposition sera appliquée et quelles conséquences cette orientation aura sur le profil de l'immigration et sur l'opinion publique.

### ***Conclusion***

En conclusion, la CSN aimerait apporter une réflexion par rapport au phénomène de compétition inter-pays développé pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée souvent en provenance des pays en voie de développement. S'il est vrai que ces personnes qui répondent à l'appel veulent améliorer leur sort et celui de leur famille, il n'en demeure pas moins qu'il y a des effets pervers à dépouiller de leurs cerveaux les pays en voie de développement, pour combler nos besoins en main-d'œuvre. Cette réalité est d'autant plus questionnable quand on constate que bon nombre de ces personnes rencontrent des difficultés à faire valoir leur potentiel en terre d'accueil. Nous pensons qu'il faut faire preuve de prudence afin de ne pas déshumaniser l'immigration en la considérant strictement comme un marché en concurrence.

La CSN veut aussi rappeler que l'immigration ne doit pas être perçue strictement comme un élément de réponse à nos préoccupations économiques. Elle doit surtout s'inscrire dans une vision plus large incluant nos valeurs sociales et humaines.

### **Dans le cadre de la planification de l'immigration au Québec pour 2012-2015, la CSN souhaite réitérer ses principales recommandations :**

- Afin d'assurer la cohérence des exercices de planification du volume d'admissions, il est nécessaire d'évaluer un ensemble de facteurs, dont ceux de l'intégration des personnes déjà admises ainsi que la capacité de la société québécoise à accueillir et à intégrer de nouvelles personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'épanouir et jouer un rôle socioéconomique dans notre société;

- Que le gouvernement fasse le bilan du plan d'action visant à favoriser la participation de toutes et de tous à l'essor du Québec. Qu'à la lumière des résultats, il ajuste et intensifie les moyens d'action pour contrer les obstacles à l'intégration socioéconomique des personnes issues de l'immigration et particulièrement celles appartenant aux groupes discriminés;
- Que le MICC maintienne majoritaire la proportion de personnes ayant au moins un niveau intermédiaire de français dans l'ensemble des admissions;
- Que le MICC offre des cours de français d'une durée suffisante pour permettre d'accéder à une connaissance avancée du français. La CSN croit que ces cours doivent être offerts non seulement aux candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés, mais aussi à leurs conjointes ou conjoints et aux autres catégories d'immigrants;
- Que le gouvernement défende plus énergiquement le français en tant que langue officielle et langue de travail au Québec et ainsi qu'il mette en place les moyens nécessaires pour ce faire;
- Que le gouvernement du Québec continue à promouvoir le caractère français du Québec et de Montréal à travers le monde afin d'attirer des gens de pays francophiles chez nous;
- Que le gouvernement établisse des balises claires pour le recours à la limitation du nombre de personnes immigrantes en fonction des bassins géographiques.